

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
---°---
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE
---°---
COMMUNE D'ISBERGUES

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 6 juin 2023 de Monsieur David CORDONNIER domicilié 8 rue Robert Schuman à Isbergues (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de ravalement de façade de l'habitation située 8 rue Robert Schuman à Isbergues (62330),

ARRETE

Article 1

L'installation d'un échafaudage et d'une nacelle est autorisée pendant la période du lundi 12 juin au mercredi 12 juillet 2023 inclus, face à l'habitation située 8 rue Robert Schuman à Isbergues (62330), pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2

Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention du permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Article 3

Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 4

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

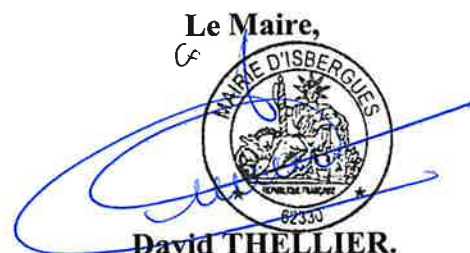
Article 5

Les services de gendarmerie et municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 9 juin 2023

Le Maire,

David THELLIER.

The image shows the official seal of the Mayor of Isbergues. The seal is circular with the text 'MAIRIE D'ISBERGUES' around the top and '62330' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. The seal is stamped in blue ink and is partially covered by a large, stylized blue signature.